

971.4032
D2495t
1926

ÉCOLE NORMALE LAVAL,



Bibliothèque Nationale du Québec

Principal.

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE



COLLECTION MONTCALM

Droits réservés. Canada 1926, Copyright U. S. A. 1926
par LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, Limitée, Montréal

Nº 437 B

TRIBUNS ET AVOCATS

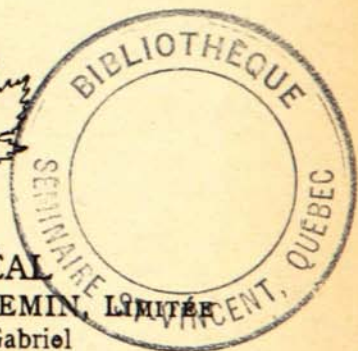
JUVENAT SAINT-JEAN-BERCHMANS
850, RUE ST-OLIVIER,
QUÉBEC 4.

L.-O. DAVID

TRIBUNS ET AVOCATS

SUIVI DE

LE JUGE JOHNSON — PLESSIS —
LA FONTAINE EN 1849 —
LE PRÊTRE, LE MÉDECIN ET LE NOTAIRE —
LES OUVRIERS — LE CATHOLICISME —
NÉCESSITÉ DES PARTIS POLITIQUES —
L'INSTITUTEUR — LA PRESSE —
L'ÉDUCATION DE NOS FILLES — LE FÉMINISME —
LE CHRIST ET LA FRANCE — LA FRANCE



MONTREAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITEE
30, Rue St-Gabriel
1926

HN
110
Q8D38

15



1916

TRIBUNS ET AVOCATS

L'HONORABLE Charles Lange-
lier était un des orateurs po-
litiques les plus populaires
de son temps, un lutteur
redouté de ses adversaires. Ses bons
mots, ses tirades vigoureuses, ses
réparties fines et incisives, avaient
de grands succès. Ajoutons à cela
un extérieur imposant, une taille
élevée, une stature puissante et une
figure agréable, le caractère le plus
aimable, et l'on pourra se faire une

idée de son empire sur les foules.

Un jour, dans une assemblée politique, comme il parlait d'agriculture, un électeur lui dit :

— M. Langelier, vous n'êtes pas assez fort en agriculture pour nous en parler. Cette interruption amusa naturellement les électeurs. Aussi M. Langelier se hâta-t-il de dire :

— Écoutez, vous, mon ami, vous vous croyez bien fort en agriculture, eh bien ! je parie que je vais vous poser une question à laquelle vous ne pourrez pas répondre.

— Faites-la donc votre question, dit l'électeur.

— Bien ! dit M. Langelier, pourquoi les moutons blancs mangent-ils plus que les moutons noirs ?

— En voilà une question !

— Comment, en voilà une question. C'est une question agricole et importante... Vous vous en moquez parce que vous n'êtes pas capable d'y répondre, malgré votre science agricole. Eh bien ! moi, si ignorant, d'après vous, je vais répondre à cette question... Si les moutons blancs mangent plus que les moutons noirs, c'est parce qu'il y a plus de moutons blancs que de moutons noirs.

Inutile de dire qu'il mit les rieurs de son côté.

Une autre fois, il parlait dans le comté de Rouville, et il avait pour adversaire un jeune avocat du nom de Boisvert. M. Langelier racontait certains faits politiques bien connus et, à chaque instant, M. Boisvert lui criait : « Prouvez-le. » M. Lan-

gelier avait beau dire que les faits qu'il alléguait étaient de notoriété publique, M. Boisvert criait toujours « La preuve, la preuve ! »

— Voyons donc, M. Boisdur, soyez donc raisonnable, dit M. Langelier.

— Je ne m'appelle pas Boisdur, Monsieur, mon nom est Boisvert.

— Eh bien ! Prouvez-le, moi je prétends que votre nom est Boisdur.

M. Boisvert ne put s'empêcher de partager l'hilarité des électeurs, et il ne crut pas devoir interrompre davantage M. Langelier.

Une autre fois, à Joliette, je crois, il fut interrompu par un électeur qui lui demanda s'il était vrai que, dans le comté de Laprairie, il avait pris part à une organisation pour faire

voter des morts dont les noms étaient inscrits sur les listes électorales.

— Oui, c'est vrai, répondit M. Langelier.

— Comment ? Vous l'avouez !

— Oui je l'avoue et je m'en glorifie. Ces pauvres défunts étaient dans le purgatoire pour avoir voté en faveur du parti conservateur, nous les avons fait voter pour les libéraux afin de réparer leur faute, et ils sont montés au ciel.

— Dis donc, Batiste, cria un électeur, j'cré que tu ferais mieux de le laisser parler.

— J'cré ben que oui, reprit Batiste.

*
* *

Parmi les tribuns politiques qui, il y a trente et quarante ans, avaient du succès dans les assemblées publiques, on remarquait plusieurs cultivateurs, entre autres, MM. Charles Daoust, Sixte Coupal, Petrus Labelle, Jean-Baptiste Guévremont, Benoit Bastien, Gaudet, du comté de Nicolet et Benoit, du comté de Chambly.

Petrus Labelle était plutôt entrepreneur que cultivateur. Il était bâti en hercule et son langage qui ressemblait à sa stature, était vigoureux, solide. Ses luttes contre Bellerose sont légendaires. Bellerose n'était pas un joueur ordinaire ; ancien maître d'école, il avait

plus d'instruction que Petrus et maniait la parole comme il avait manié le martinet, avec une rigueur impitoyable. Il a eu pour adversaires des hommes brillants, entre autres le fameux Siméon Morin, mais il redoutait bien plus les apostrophes et les sarcasmes de Petrus que les phrases dorées de Morin. Ils n'étaient pas scrupuleux, ni l'un ni l'autre, dans le choix de leurs mots, de leurs comparaisons, dans leurs affirmations. On vit un jour Belle-rose, chaque fois qu'il faisait une affirmation, baiser l'Évangile qu'il tenait à la main.

Après Petrus, il eut à lutter contre Benoit Bastien qui, sans avoir la moindre instruction, s'exprimait avec une facilité et un brio remarqua-

bles. Il avait une façon amusante de dire qu'il n'avait pas l'avantage d'être instruit comme M. Bellose, ni d'avoir été comme lui maître d'école, mais qu'il n'avait pas peur de son martinet dont gardaient un mauvais souvenir tous ceux qui en avaient essuyé les coups.

* * *

M. Jean-Baptist Daoust, des Deux-Montagnes, a pu se faire élire pendant vingt ans malgré les efforts et l'éloquence des Prévost et des Marsil. Il parlait avec une abondance et une correction peu ordinaires chez un cultivateur.

Mais le plus fin, le plus retors était Jean-Baptiste Guévremont,

« P'tit Batiste, » comme les gens l'appelaient. Il était de Sorel et s'il n'avait pas *le bras mortel*, il avait une langue redoutable qui faisait le désespoir des grands lutteurs de l'époque. Il leur lançait des traits perfides, des apostrophes hérissées d'épines, et maniait le sarcasme avec un succès qui amusait les foules.

Un jour, dans une assemblée publique à Sorel, un M. Lamer, prenant la parole après lui, parlait avec une excitation qui allait toujours grandissante. P'tit Batiste, l'interrompant brusquement, s'écria : « Prenez garde, messieurs, prenez garde, la mer monte. » Et la foule de rire, y compris M. Lamer.

*
* *

Quelque temps avant la mort du juge Curran, je lui rappelais la remarque ironique dont nous avons été l'objet de la part de M. Luc-Hyacinthe Masson, ancien patriote de 1837 et député du comté de Soulanges. En 1862, nous avons été chargés, Curran et moi, d'aller au Côteau du Lac combattre sa candidature. Nous venions de quitter les bancs du collège et nous avions l'air plus jeunes que notre âge. M. Masson avait près de cinquante ans et une stature des plus imposantes. Lorsqu'il nous aperçut, Curran et moi, il nous désigna à la foule avec un air de pitié sympathique, et après un petit discours éloquent de mon ami

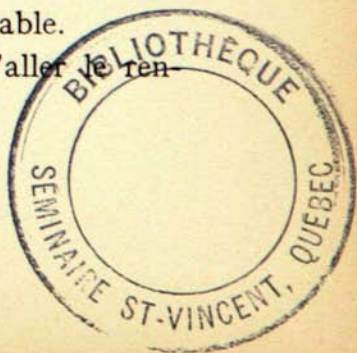
Curran, prenant la parole, il dit :

« Messieurs, vraiment ça me fait de la peine de voir deux si jolis petits garçons se fourvoyer dans les élections, ils sont si jeunes qu'ils doivent avoir leurs biberons dans leurs poches. » Après cette introduction ironique, je n'eus pas le courage de parler.

* * *

A peu près dans le même temps, je fus envoyé, avec un de mes amis, sir Alexandre Lacoste, dans le comté de Beauharnois, soutenir la candidature de M. Gédéon Ouimet, dont l'adversaire était un avocat du nom de Paul Denis qui avait de l'esprit et une faconde intarissable.

On nous demanda d'aller le ren-



contrer à Saint-Timothée. Nous y allâmes avec une certaine crainte, car nous savions que l'arme favorite de M. Denis était le sarcasme. J'aurais bien préféré parler après lui, mais je fus obligé de m'exécuter le premier et M. Denis me suivit. Il dit avec l'air narquois qui le caractérisait :

« Messieurs, le jeune garçon qui vient de vous adresser la parole nous a fait un charmant petit discours, un discours frisé comme ses cheveux, qui aurait eu de l'effet devant un auditoire de jeunes filles, mais qui, ici, dans une assemblée d'hommes sérieux, n'aura pas plus d'effet qu'un *cautère* sur une jambe de bois. »

Lacoste ayant parlé le dernier put échapper aux sarcasmes de Paul Denis.

Mes débuts politiques ne furent pas encourageants.

* * *

Lorsque j'arrivai à Montréal en 1860 pour étudier le droit, une pléiade d'avocats distingués jetait de l'éclat sur le Barreau. Je nomme au hasard : Abbott, John Rose, Ritchie, Doherty, MacKay, Carter, Kerr, Bethune, Drummond, Devlin, Cherrier, les deux Dorion, Gédéon Ouhmet, Siméon Morin, Charles Daoust, Doutre, Lafrenaye, Papin, Lanctôt, Loranger et plusieurs autres. Plusieurs sont devenus ministres, juges, et se sont distingués dans le monde politique et judiciaire. Ils honoraient le Barreau et le faisaient res-

pecter par leur intégrité, leur dignité et le respect des nobles traditions de leur brillante profession. MM. Abbott, Kerr, Carter plaidaient souvent devant la Cour d'assises ; ils ont attaché leurs noms à des causes célèbres, mais le plus éloquent devant un jury était Bernard Devlin. Il plaidait avec une chaleur, une énergie et une abondance de ressources oratoires qui avaient le plus grand effet. Les criminels qu'il a arrachés à l'échafaud et à la prison sont nombreux. Il y avait aussi le célèbre Drummond, l'avocat des patriotes de 1837-38, dont l'extérieur, le geste, la physionomie et le regard hypnotisaient son auditoire et donnaient tant de prestige à son éloquence dramatique. Je ne l'ai entendu qu'une

fois, dans l'affaire Beauregard, dont je parle ailleurs.

Les deux avocats canadiens-français qui avaient le plus de succès devant la Cour d'assises étaient Thomas-Jean-Jacques Loranger et Siméon Morin.

J'ai si souvent parlé de ces deux hommes de talent, dans d'autres ouvrages, que je ne crois pas opportun de rien ajouter à ce que j'ai dit de leur éloquence.



1916

LE JUGE JOHNSON

Les vieux avocats se souviennent des boutades spirituelles du fameux juge Johnson, qui avait appris le français en France et le parlait avec tant d'élégance et d'éloquence.

Dans un banquet donné au juge Elzéar Taschereau, juge en chef de la Cour suprême, l'un des orateurs de la soirée faisait l'éloge de la Cour suprême et disait qu'elle était devenue une nécessité. A ces mots, le juge Johnson, dont la Cour suprême venait de renverser un jugement, se

leva à demi et dit : « *And necessity knows no law.* »

Il rencontre, un jour, un juge de la Cour d'appel qui crut lui faire plaisir en lui annonçant que la Cour venait de confirmer l'un de ses jugements.

Vraiment, dit le juge Johnson. Eh, bien, je persiste quand même à croire que mon jugement était bon.

Un jour, le juge Johnson prit le chemin de fer pour aller tenir la Cour à Saint-Jean. A bord du train, se trouvait Alphonse Geoffrion, l'éminent avocat dont la mort a été si vivement regrettée. Inutile de dire que ces deux hommes d'esprit ne s'ennuyèrent pas ensemble. Le juge Johnson ayant demandé à M. Geoffrion ce qu'il allait faire à

Saint-Jean, celui-ci lui dit qu'il allait prendre part à une excursion en yacht, organisée par M. Macdonald.

— Vous êtes bien heureux de n'être pas obligé comme moi d'aller respirer, pendant toute une journée, l'air vicié d'une cour de justice.

— Ne pensez-vous pas, dit M. Geoffrion, que vous pourriez trouver le moyen de vous joindre à nous ?

— Peut-être ; à quelle heure partez-vous ?

— A onze heures.

Le juge se rend au palais de justice qui était rempli de plaideurs, de témoins et d'avocats.

Aussitôt rendu à son fauteuil, il demanda au greffier s'il y avait beaucoup de causes inscrites sur le rôle.

— Oui, un bon nombre, répondit le greffier.

— Les parties sont-elles prêtes à procéder ?

— Oui, répondirent plusieurs avocats.

— Les témoins sont-ils présents ?

— Ils doivent l'être, dit le greffier.

— Eh bien ! Donnez-moi la liste, je vais constater moi-même s'ils sont ici.

Alors, prenant la liste, il commande à l'huissier audiencier d'appeler John Molson.

L'huissier crie à haute voix : — John Molson !

— John Molson ne répond pas, dit le juge. M. le greffier, enregistrez le défaut du témoin de répondre à l'ordre de la Cour.

— Appelez maintenant James Hennessey !

L'huissier crie : — James Hennessey !

— Il n'y est pas, dit le juge.

— Appelez John de Kuyper.

L'huissier crie : — John de Kuyper.

John de Kuyper ne répond pas.

— Vraiment, dit le juge, il faudra sévir contre ces témoins qui désobéissent aux ordres de la Cour. M. le greffier, ne manquez pas d'enregistrer leur défaut de comparître... Messieurs, dit-il en s'adressant aux avocats qui s'étouffaient pour s'empêcher de rire aux éclats, vous voyez bien que nous ne pouvons pas procéder en l'absence de ces témoins importants. C'est vrai-

ment malheureux et j'espère que la chose ne se renouvellera pas... La Cour est ajournée.

Le juge se hâte de quitter le palais de justice et se dirige vers le fleuve où le yacht est à la veille de partir.

Inutile de dire que les excursionnistes lui firent une réception enthousiaste. Regardant autour de lui, il vit un nombre considérable de bouteilles, portant les noms de Molson, Hennessy, de Kuyper, et dit, s'adressant à Geoffrion : « Tiens ! je ne suis pas surpris que les témoins aient manqué à l'appel, ils étaient tous ici. »

Je lisais, il y a quelque temps, un livre intéressant, divulguant les traits d'esprit d'hommes célèbres. Non

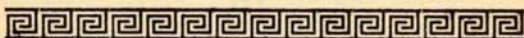
moins amusant serait un livre contenant les bons mots, les plaisanteries et réparties spirituelles des Loranger (Thomas-Jean-Jacques), des Taillon, des Chapleau, des Marchand, des Langelier (Charles), des Lemieux (juge), des Fréchette, des Pacaud (Édouard), des Plamondon, des juges Johnson, Monk et Robidoux.

A propos du juge Robidoux, Mercier qui avait tant de talent, ne savait pas raconter une histoire. Voyageant, un jour, en compagnie de plusieurs amis, il voulut, comme les autres, égayer ses compagnons de route. On fit silence pour l'écouter et il commença son récit ; à mesure qu'il avançait, il regardait autour de lui et devenait inquiet ; personne ne riait. Enfin il finit au

milieu d'un silence glacial, et surpris du peu d'effet qu'il avait produit, il dit à ses amis : « Personne ne rit ? Pourtant lorsque Robidoux a raconté la même histoire, il y a quelques jours, toutes les personnes présentes riaient aux éclats. Comment expliquer cela ? »

« C'est bien facile à expliquer, » dit son ami et ancien associé Fontaine : « c'est que Robidoux la racontait mieux que toi. »

« Il faut le croire, » reprit Mercier.



1916

PLESSIS

Un jour, il y a plus de soixante ans, je regardais passer, conduisant les vaches du curé de la paroisse, un homme vieilli avant le temps, mais qui avait dû être fort, vigoureux. « Tiens, » me dit ma mère, « regarde cet homme : il a l'air très misérable, eh bien, il aurait pu devenir l'un des hommes les plus éminents du pays. Il était, au collège de Montréal, le compagnon de classe de ton oncle Laurent et de La Fontaine ; il

était plus souvent le premier que La Fontaine, qui avait plus de jugement, mais était moins brillant. C'est l'alcool qui l'a réduit à l'état déplorable où tu le vois. » Ce Plessis était un neveu de Mgr Plessis. Il parlait latin à ses vaches, il les gourmandait en latin. On disait qu'il composait parfois les sermons du curé.

* * *

Je viens de nommer Laurent Tremblay, frère de ma mère. Un jour, en 1862, j'étais à Belœil chez une vieille dame qui tenait une maison de pension. Ayant appris mon nom, elle me dit : « Vous devez être le fils du Capitaine David qui avait épousé une demoiselle Tremblay de

la Malbaie. » Je lui répondis qu'en effet je l'étais. Alors elle me dit : « Voyez-vous cette maison de l'autre côté de la rivière... Eh bien, un dimanche après-midi, nous étions en grand nombre, à Belœil, à la porte de nos demeures, pour entendre votre oncle Laurent Tremblay qui jouait de la clarinette, en face de cette maison, lorsque, tout à coup nous vîmes qu'il s'affaissait et qu'on se précipitait à son secours. Quelques heures plus tard, nous apprenions qu'il était mort de la rupture d'un anévrisme « Votre oncle, ajouta-t-elle, avait porté la soutane et l'avait quittée pour se faire médecin. Il exerçait sa profession à Saint-Hilaire et devait épouser sous peu une demoiselle de Rouville, fille du fa-

meux seigneur de Rouville qui trouva le moyen de dévorer trois seigneuries. Mlle de Rouville épousa plus tard le docteur Brousseau.

Inutile de dire que le récit de la bonne vieille dame m'intéressa beaucoup.



1916

LA FONTAINE EN 1849

C'était en 1849. Les émeutiers qui avaient incendié les édifices parlementaires, en voulaient beaucoup au gouverneur Elgin d'avoir sanctionné le bill d'indemnité en faveur des patriotes de 1837, et à M. La Fontaine, premier ministre, de l'avoir fait adopter. Ils avaient hué, insulté le gouverneur et lui avaient même lancé des œufs pourris et des pierres. Un soir, ils s'étaient rendus en face de la résidence de M. La

Fontaine sur la rue Saint-Antoine, dans le but d'exercer leur vengeance, et on ne sait ce qui serait arrivé si leur chef, un jeune Mason, n'avait été tué au moment où il franchissait la grille du jardin, par une balle partie de la maison où plusieurs des amis de M. La Fontaine s'étaient réunis pour le protéger. Surpris, déconcertés, effrayés même, les émeutiers crurent prudent de s'éloigner, emportant le corps de leur ami. On crut dans le temps, et on a persisté longtemps à croire que le docteur Taché, devenu plus tard Sir Étienne-Pascal Taché, avait lancé la balle meurtrière.

Mais la preuve n'en fut pas faite à l'enquête qui eut lieu sur cet incident.

Les émeutiers avaient juré qu'ils vengeraient la mort de Mason, dans la sang de La Fontaine. Ayant appris que le grand homme d'État avait été appelé à donner son témoignage, à l'enquête tenue sur cette triste affaire, dans l'hôtel Cyrus, place Jacques-Cartier, ils résolurent de mettre le feu à l'hôtel afin d'attaquer La Fontaine lorsqu'il en sortirait.

J'étais, avec mon père, dans le magasin de M. Thompson, rue Saint-Paul, lorsque soudain nous entendîmes crier : « Au feu, au feu. » Nous sortîmes du magasin pour suivre la foule qui se dirigeait vers la place Jacques-Cartier. L'hôtel Cyrus était en flammes. L'incendie avait éclaté pendant que La Fon-

taine donnait sa déposition. La troupe et la police avaient été appelées, et une grande excitation régnait dans la foule. Soudain, mon père me dit : « Tiens, regarde ces deux hommes qui sortent bras dessus, bras dessous, de l'hôtel, l'un est La Fontaine, l'autre, son ami Coursol. »

Ils faisaient leur chemin à travers la foule, au milieu des cris, des huées et se dirigeaient rapidement vers le corps de garde qui était tout près, sur la rue Notre-Dame, entre le palais de justice et l'hôtel de ville.

Pendant ma cléricature, il me plaisait beaucoup d'aller à la Cour d'assises afin d'y voir siéger notre grand La Fontaine et d'y entendre les avocats éminents qui plaidaient alors devant cette Cour, à savoir :

les Johnson, les Loranger, les Drummond, les Papin, les Morin, les Kerr, les Carter et les Devlin. Le juge Aylwin siégeait souvent avec La Fontaine ; le contraste entre ces deux hommes distingués était frappant. Le premier, tout feu et flamme, vif, impulsif, brillant, à la parole chaude, émouvante ; l'autre toujours froid, calme, imposant, immobile, parlant peu et lentement, avec poids et mesure, avec une éloquence simple et claire faite uniquement de raisonnement, dénuée de toute ornementation littéraire, s'adressant toujours à la raison des jurés, rarement à leurs sentiments.

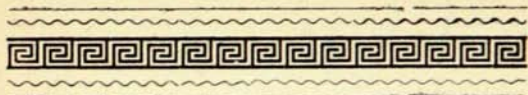
Il arrivait au palais de justice portant, l'automne et l'hiver, un large manteau qui le faisait paraître

encore plus massif qu'il ne l'était, marchant pesamment et saluant respectueusement ceux qu'il rencontrait.

Tout différents étaient l'extérieur et les manières de Louis-Joseph Papineau, qui venait souvent à la Cour voir son fils Amédée, alors protonotaire. Plus grand et plus élancé que La Fontaine, il marchait d'un pas léger quoiqu'il fût beaucoup plus âgé, et répondait aux saluts des passants avec plus de grâce et de cordialité, chapeau bas. Lorsqu'il entrait dans la salle du tribunal, tous les regards se dirigeaient vers lui, le juge siégeant le saluait et suspendait un instant l'audition des témoins afin de lui permettre de parler à son fils.

Monsieur Amédée Papineau était un petit homme brun, très brun, aux cheveux longs et noirs comme du jais, de bonne mine et de figure assez agréable lorsqu'il se permettait d'être de bonne humeur et s'efforçait d'être aimable.

On ne pouvait pas dire, en le voyant à côté de son père : tel père, tel fils.



1916

**LE PRÊTRE, LE MÉDECIN,
LE NOTAIRE**

Trois personnes donnent, à la population de la campagne principalement, une orientation religieuse, morale et nationale : le prêtre, le médecin et le notaire. Participant tous les trois aux actes les plus importants et les plus intimes de la vie humaine, ils jouissent d'un prestige, d'une autorité et d'une influence considérables. Le drame et le roman

ont illustré le rôle du curé et du médecin de campagne ; on y trouve des peintures attendrissantes de leur action bienfaisante. Appelés à exercer leurs fonctions, à toute heure du jour et de la nuit, leur mission est souvent pénible et requiert un grand esprit de sacrifice, de charité.

Autrefois spécialement, lorsque, l'automne et l'hiver, il leur fallait aller la nuit, à quinze, vingt ou trente milles, par des chemins impraticables et dans des voitures affreuses, pour assister un pauvre malade, ils avaient beaucoup de mérite. Ils ont un droit incontestable à l'estime, au respect et à la reconnaissance dont ils jouissent, et il n'est pas étonnant que leurs conseils et leurs ex-

emples soient suivis. Le rôle du notaire, quoique moins onéreux et plus modeste, n'en est pas moins utile et bienfaisant. Il a été le protecteur le gardien fidèle des biens, des intérêts de la famille canadienne. M. Morin a fait dernièrement l'histoire des services précieux rendus par le notaire à notre population depuis l'établissement de ce pays.

Ils sont encore, tous les trois, les conseillers les plus écoutés de nos gens, à la campagne surtout, et, lorsqu'ils s'entendent pour le triomphe d'une bonne cause, ils sont presque toujours sûrs de réussir. Il est bon, nécessaire qu'ils conservent leur prestige, dans l'intérêt public et national, au sein de cette population rurale qui est le pilier, le bou-

levard le plus solide de nos destinées
religieuses et nationales.

N. B. — M. Morin est le président
actif et dévoué de la Société Saint-
Jean-Baptiste.



1916

LES OUVRIERS

Ils sont nombreux, ceux qui veulent améliorer le sort de l'ouvrier, du travailleur, et empêcher l'exploitation de son travail, qui désirent même qu'il ait sa part, une part proportionnée à son utilité, dans les grandes fortunes qu'il contribue à édifier. Mais ils sont nombreux aussi, ceux qui redoutent ses exigences et son influence, dans le monde politique et municipal, et qui donnent comme exemple le résultat de certaines élections. Ils déplo-

rent la facilité avec laquelle les ouvriers se laissent séduire par des paroles et des déclarations retentissantes, des professions de foi plus ou moins extravagantes et des appels enflammés à des préjugés dangereux ou à des sentiments respectables, mais déplacés ou exagérés.

C'est surtout lorsqu'il s'agit de l'administration d'une grande ville que le suffrage illimité devient dangereux. Qui pourrait faire un député convenable n'a pas souvent les qualités requises pour être un administrateur. « La masse du peuple, » dit-on, « est peu en état de faire cette distinction, et plusieurs élections en ont fourni la preuve éclatante. »

Les journaux et les hommes pu-

blics sont naturellement intéressés à capter la faveur populaire, à flatter la classe ouvrière, à exalter sa force et sa puissance, à encourager certaines revendications exorbitantes. On lui parle rarement le langage de la vérité, de la modération et du devoir.

Ils sont nombreux, heureusement, les ouvriers dont le jugement est sain, l'esprit droit, qui prêtent une oreille attentive aux conseils de la sagesse, de la modération.

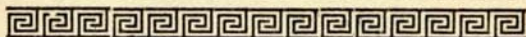
C'est sur ces braves gens qu'il faut compter pour conseiller et diriger les ouvriers et faire accepter leurs légitimes revendications, pour conserver les sympathies de ceux qui s'intéressent à leur sort et leur veulent du bien.

Malheureusement, le suffrage universel ou quasi-universel amoindrit souvent dans nos grandes villes leur influence au profit d'éléments moins recommandables. On donne le nom d'ouvriers à des milliers de journaliers dont un grand nombre sont souvent des gens arrivés, depuis peu, de pays étrangers et dont le vote est quelquefois dicté par des motifs autres que l'opinion publique. Nos bons ouvriers doivent, dans leur propre intérêt et celui de la société, empêcher ces éléments plus ou moins hétérogènes de noyer leur influence.

Le fameux Lord Brougham a dit que le meilleur mode de suffrage est celui qui donne le droit de vote au plus grand nombre de ceux qui sont en état de donner un vote intelli-

gent, honnête et indépendant. C'est surtout lorsqu'il s'agit de l'administration des villes que ce principe devrait avoir son application. Ce qui se passe depuis quelques années le démontre d'une façon éclatante.

Les hommes publics et les journaux ne pourront jamais trop faire pour améliorer le sort du travailleur ; mais ils devraient prendre garde de ne pas mettre la société à la merci des éléments dangereux. Ils doivent se défier de la marée montante de la démagogie qui s'avance et menace de noyer la bonne et sage démocratie, celle qui veut gouverner le monde.



1916

LE CATHOLICISME

Le catholicisme n'est pas exempt d'exagérations, de superstitions ; comme toutes les religions passées ou actuelles, il en souffre. Pour être catholique, on n'en est pas moins homme et sujet aux faiblesses de l'esprit humain. Mais le libre-penseur, lui-même, échappe-t-il à ces faiblesses ? Où trouve-t-on le culte de l'occultisme, du spiritisme, des croyances les plus ridicules, si ce n'est chez les incroyants ? En li-

sant l'histoire des grands incrédules, on est surpris de constater que leur glorieuse raison pouvait accepter des idées aussi saugrenues, croire à des choses aussi puérides.

L'exagération et la superstition ne prouvent rien contre la vérité des dogmes catholiques ; elles ne font pas partie des enseignements de l'Église, mais elles fournissent des prétextes à ceux qui ne veulent pas croire.

Je demandais, un jour, à un libre-penseur : « Quelle opinion auriez-vous d'un peuple libre-penseur ? » Il répondit : « J'en aurais peur et je n'aimerais pas vivre avec lui. » La libre-pensée, à son point de vue, ne pourrait être que la religion de gens instruits, d'une élite intellectuelle. Mais, même parmi cette é-

lite, combien, sans la foi et les enseignements de la religion, pratiquent la vertu ?

Enlevez à une société, à un peuple, la crainte de Dieu, des châtimens éternels, l'espoir des récompenses futures, que leur reste-t-il pour résister à leurs passions, pour se résigner à la souffrance, à la misère, aux injustices du sort, pour consentir à vivre pauvres et misérables, à côté des jouissances que donnent la richesse et la puissance ?

Le monde verra bientôt ce que peut faire un peuple où des millions d'hommes n'auront plus pour les retenir le frein religieux. Si, encore, ils se contentaient de réclamer ce qui est juste et raisonnable, leur part légitime des biens de ce monde,

mais, malheureusement, sous l'empire de théories funestes, sous la direction de démagogues sans boussole, ils chercheront dans la destruction, dans les ruines de la société, le remède à des maux plus ou moins réels.

La pratique des enseignements de l'Église seule donnerait aux grands et aux riches, comme aux travailleurs, la sagesse et l'esprit de justice et de charité nécessaires pour prévenir les calamités qui menacent l'univers. Un jour viendra peut-être où le monde, désolé par les résultats d'une philosophie impie et d'un socialisme extrême, ira demander à Rome le salut de la société.

Cela veut-il dire que tout sera parfait alors sur la terre ? Non, non,

la perfection n'est pas de ce monde et le règne de la vertu, de la sagesse et de la charité sera toujours de courte durée. Heureux ceux qui vivent à une époque, où l'esprit du bien l'emporte sur celui du mal !



1916

NÉCESSITÉ DES PARTIS POLITIQUES

L'existence des partis politiques est nécessaire au bon fonctionnement du gouvernement constitutionnel et elle a été depuis l'Union pour la province de Québec un élément puissant de protection. La majorité anglaise, qu'elle soit conservatrice ou libérale, s'exposera rarement à perdre l'appui de la minorité canadienne-française, lorsque

celle-ci saura faire respecter ses droits.

L'attachement à un parti ne prive pas les députés de leur indépendance, ne les empêche pas de donner à leurs chefs des conseils et des avertissements utiles et de les forcer même à faire ce qui est juste.

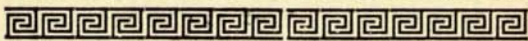
Ils y ont d'autant plus de mérite que leur indépendance est discrète, secrète même et souvent peu connue du public. C'est un rôle ingrat, mais utile, patriotique.

Un député ne doit voter contre son parti, et surtout l'abandonner, que sur des questions d'intérêt majeur, d'importance vitale, et lorsque sa conscience, son jugement ou des engagements solennels l'exigent. Il doit aussi pouvoir se convaincre et

convaincre le public que sa conduite n'est pas dictée par des motifs d'intérêt personnel, et avoir, autant que possible, l'adhésion ou l'approbation d'amis sages et sincères.

Ils sont rares ceux qui ont le courage de sacrifier leur intérêt personnel au bien public, au triomphe d'un grand principe national et religieux, mais leur indépendance est grandement méritoire, utile au pays et même souvent à leur patri, car elle empêche leurs chefs de commettre des erreurs ou des fautes pernicieuses. Leur exemple est bon, salutaire.

Savoir être indépendant demande beaucoup de jugement, de discrétion et de courage.



1916

L'INSTITUTEUR

Parmi ceux qui contribuent à l'éducation, à la formation morale et intellectuelle de notre population, je dois mentionner l'instituteur, l'institutrice. Leur mission est modeste, mais noble et digne d'estime, car elle complète et corrige souvent l'œuvre des parents. Dans les souvenirs lointains de mon enfance, le vieux maître d'école de ma paroisse m'apparaît avec sa tête blanchie par les années et le travail, avec sa physionomie empreinte de tristesse et

de bonté. Elle est monotone, d'une monotonie énervante, la vie de l'instituteur qui, pendant quinze, vingt, trente ans, répète les mêmes leçons à des enfants plus ou moins mutins et indisciplinés. Il lui faut une patience qu'on ne trouve pas toujours chez les parents eux-mêmes. Critiqué, peu payé, son œuvre bienfaisante et nationale était peu appréciée autrefois, et il ne pouvait guère compter sur la reconnaissance publique. Nos gouvernants se sont fait un devoir, depuis quelques années, d'apprécier les services qu'il rend à la société et d'améliorer son sort.

On peut dire de l'instituteur ce que j'ai dit du prêtre : on le juge par les résultats de son œuvre, par les caractères et les intelligences qu'il

forme et développe. Comme le prêtre, il doit s'efforcer de jeter dans l'âme des enfants des germes de religion, de morale, de patriotisme, de vertu et d'honnêteté, de leur inculquer des notions de politesse, de bonne éducation, de savoir-vivre et d'honneur, le sentiment du devoir, du devoir envers Dieu, envers leurs parents et leurs semblables, envers la patrie. Il doit les prémunir contre les dangers de l'avenir, contre les influences néfastes, les exemples pernicieux, leur inspirer l'horreur du mal, de tout ce qui est vil, grossier.

Qu'il est beau et digne d'admiration le rôle de l'éducateur, d'autant plus méritoire aux yeux de Dieu et des hommes, qu'il est plus onéreux et ingrat, plus ou moins méconnu !



1916

LA PRESSE

La presse est une des grandes puissances de ce monde. Elle exerce une action salubre ou néfaste, selon l'usage qu'elle fait de son influence. L'histoire de son passé, dans notre province, est glorieuse ; elle a joué un rôle important dans la préparation de nos destinées nationales et politiques, dans l'éducation de notre peuple. Elle a été pendant longtemps entre les mains d'hommes

qui ne la soutenaient qu'au prix de grands sacrifices, et dont plusieurs ont payé leur dévouement de leur liberté, de leur vie même. Ces hommes de bien n'avaient qu'un but : apprendre à notre population ses droits et ses devoirs, défendre la cause sacrée de ses libertés politiques.

Leurs journaux avaient peu d'abonnés, mais un désintéressement bien connu donnait à leurs paroles, à leurs conseils, une grande valeur.

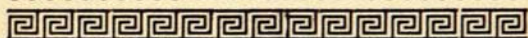
Ils ne craignaient pas de protester contre les abus, de dire la vérité aux grands comme aux petits, aux riches comme aux pauvres. Ils n'étaient pas les esclaves de l'opinion publique, de leurs abonnés, de leur clientèle.

La presse de nos jours est une af-

faire, une grave affaire, une entreprise commerciale qui demande une administration sévère et pratique, dont le succès dépend plus de la quantité que de la qualité des abonnés, de l'annonce surtout.

On doit tenir compte des exigences modernes et rendre hommage à l'énergie, à l'activité de ceux qui voulant imiter l'esprit d'entreprise de nos concitoyens anglais, ont pris les moyens d'assurer le succès et la prospérité de leurs journaux. Mais ils ne doivent pas oublier que plus la puissance du journal augmente, plus son influence s'accroît, plus grands aussi sont ses devoirs, plus grande sa responsabilité. Plus que jamais, la presse doit être une école de patriotisme, de moralité, une

source de bonnes inspirations, de sentiments nobles. Plus que jamais, elle doit garder son indépendance, combattre les influences malsaines et les tendances immorales de notre temps et diriger l'opinion publique dans la voie de l'honneur et du devoir.



1916

L'ÉDUCATION DE NOS FILLES

Un jour, dans un pauvre petit village des Cantons de l'Est, un citoyen m'invite à aller chez lui attendre le train qui était en retard. Il me présente sa fille aînée, une jolie fille, et lui demande de jouer sur le piano une rêverie de Chopin. Elle exécute cette savante composition musicale avec un talent remarquable. Il me fait voir des dessins qui dénotent chez cette jeune fille des aptitudes sérieuses pour les beaux-

arts. Il me dit ensuite que je puis l'interroger sur la chimie, la physique, la géométrie, etc., et que ses réponses me surprendraient. Puis il ajoute : « Et tout cela pour devenir la femme d'un cultivateur, pour traire les vaches ! Je me demande si je n'aurais pas dû lui faire apprendre des choses plus solides, plus pratiques. »

Les réflexions de ce bon père de famille ont souvent occupé ma pensée, et je me suis demandé plus d'une fois si l'éducation de nos filles, à la campagne spécialement, était bien appropriée aux besoins, aux exigences de la vie rurale, si elle n'avait pas pour effet de développer chez elles des idées, des espérances et des rêves funestes à leur bonheur.

Il n'y a qu'une voix maintenant

pour proclamer qu'il faut, dans l'éducation de nos fils, donner une large place à l'enseignement technique, commercial, industriel et scientifique, à l'étude des langues modernes. Et il y a progrès sous ce rapport, grâce à la bonne volonté du gouvernement et des directeurs de nos collèges, de nos écoles.

N'est-il pas aussi opportun de modifier les méthodes d'enseignement, dans nos couvents, et de faire apprendre à nos filles une foule de choses utiles et pratiques, au lieu de charger leur cerveau de connaissances plus ou moins inutiles. A une époque où les jeunes filles trouvent si facilement des emplois lucratifs dans nos bureaux d'affaires et nos maisons de commerce, il devient de

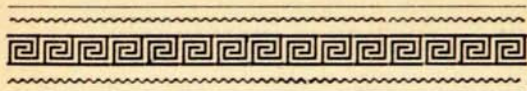
plus en plus nécessaire de leur procurer les connaissances qui leur permettent de remplir ces emplois. La sténographie, la dactylographie, l'étude de la grammaire française et anglaise, de la comptabilité, de la couture, devraient constituer une des parties les plus importantes de l'enseignement dans nos couvents. A la campagne surtout, on devrait donner plus d'importance à l'utile qu'au brillant, à tout ce qui peut rendre les jeunes filles capables d'être de bonnes ménagères, de faire une foule de travaux et d'ouvrages nécessaires à la famille.

Dans un jeune pays comme le nôtre, il est dangereux d'élever nos jeunes filles comme si elles étaient destinées à épouser des comtes, des

marquis et des millionnaires ; on les expose à de cruels désenchantements. D'un autre côté, on dira avec raison qu'elles apportent à nos foyers des notions de bonne tenue, de convenance, de bonne éducation, des goûts et des sentiments raffinés qui élèvent le niveau intellectuel de notre population. Certes, l'œuvre de nos couvents est belle et bonne ; on ne pourra jamais trop louer le zèle et le dévouement des femmes distinguées qui la poursuivent, et il faut prendre garde d'en amoindrir les excellents effets par des réformes intempestives. Mais ces généreuses institutrices se feraient un devoir et un plaisir, j'en suis sûr, d'adopter toute mesure qui aurait pour effet de rendre leur enseignement plus pratique

et plus utile. D'ailleurs, dans plusieurs couvents, on commence à tenir compte des besoins du temps.

Il semble que le Conseil de l'Instruction Publique devrait prendre cette question en sérieuse considération et suggérer des réformes dont l'exécution produirait les meilleurs résultats.



1916

LE FÉMINISME

Il est bien vrai que l'exagération et l'extravagance règnent partout et menacent de gâter les meilleures causes, de jeter le désordre dans l'organisation sociale. A preuve : les efforts faits pour déplacer la femme, pour la détourner de sa noble mission et la lancer dans des voies dangereuses pour elle comme pour la société. Non contente d'avoir été arrachée à l'esclavage par le christianisme, d'avoir conquis le respect de

l'homme, elle veut être son égal, son concurrent, son rival même en toutes choses, prendre sa place partout, dans toutes les positions sociales. Elle oublie que, constituée pour être épouse et mère, elle a reçu toutes les qualités, tous les dons nécessaires pour exercer son influence et accomplir sa mission au sein de la famille, pour être l'ange gardien du foyer et régner par la grâce, la douceur et l'amour. Pendant qu'à l'homme Dieu a donné la force physique et intellectuelle nécessaire aux rudes labeurs, aux travaux ardues de la terre ou de l'esprit, pour protéger et conserver la famille et, au besoin, pour défendre la patrie. Sans doute, il est certaines fonctions civiles que la femme peut remplir sans sortir des

limites que la nature et la Providence ont imposées à son activité, à sa compétence. Mais, lorsqu'elle veut se lancer dans l'arène politique, réclamer le droit de voter et d'exercer des professions où sa modestie, sa pudeur et sa dignité seraient sans cesse outragées, elle s'expose à toutes les avanies, à toutes les humiliations ; elle s'amoindrit, se découronne. C'est un astre sorti de son orbite, une plante, une fleur arrachée à son milieu naturel ; c'est un être déclassé.

Il en résulte les conséquences les plus regrettables. Il serait trop long de les énumérer toutes ; il suffit d'en indiquer quelques-unes :

Voyez donc la femme traversant une foule souvent excitée et tumultueuse pour aller donner son vote

dans une salle enfumée, s'exposant à des questions, à des remarques plus ou moins blessantes. Maintenant, si elle est mariée, ou bien elle subira l'influence de son mari et votera comme lui, ou bien elle votera différemment, et alors, quel sujet de discussions acrimonieuses, de disputes au sein de la famille ! Croit-on qu'il est sage de multiplier les causes de discorde entre mari et femme ? Et puis, si la femme a le droit de voter, elle a celui de monter sur les hustings et d'exprimer ses opinions. Alors, voyez-la donc aux prises avec un tribun politique, à la langue bien pendue et peu délicate, exposée aux quolibets, aux lazis de la foule. Quelle dégradation !

Voyez maintenant la femme-avo-

cat au palais, dans les causes de séduction, de séparation de corps et de biens, ayant pour adversaire un avocat retors et peu galant, interrogeant des témoins récalcitrants et leur posant des questions d'une nature bien délicate, plaidant, peut-être, contre son mari, s'il est lui-même avocat. Mais, mariée ou non, il est une foule de causes où elle ne pourrait figurer sans manquer de modestie, de pudeur, sans choquer l'opinion publique. Et puis, le palais, la tribune, le parlement où s'agitent tant de passions, tant d'intérêts et d'ambitions, est-ce le milieu, l'atmosphère qui conviennent à une femme ?

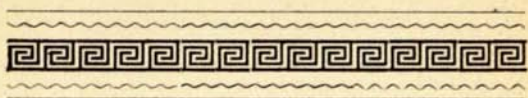
Et puis que devient la famille, le foyer pendant ce temps-là ? Les admirateurs de la femme ont bien

tort de la pousser dans des voies où ses occupations viendraient en conflit avec ses devoirs d'épouse et de mère, développeraient chez elle des idées et des sentiments contraires à sa mission, lui enlèveraient le prestige, l'influence et le respect dont elle jouit, en faisant ressortir les faiblesses de son organisation physique. Supérieure à l'homme par les délicatesses du cœur et de l'esprit, elle lui est inférieure dans toutes les choses qui réclament la vigueur du corps et de l'intelligence.

Si la femme est l'égale de l'homme, pourquoi ne l'envoie-t-on pas sur les champs de bataille ? Pourquoi n'organise-t-on pas des armées, des régiments de femmes pour combattre les Allemands ? Inutile de

donner la réponse à cette question.

Puisse la femme canadienne-française échapper aux mauvaises influences qui l'empêcheraient d'être ce que Dieu veut qu'elle soit dans l'intérêt de la famille, de la société, pour accomplir sa noble, sa sainte mission sur la terre ! Aidons-la à remplir les devoirs souvent pénibles de sa tâche sublime, rendons-lui la vie de famille aussi douce, aussi heureuse que possible ; la femme sage n'en demande pas davantage.



1904

LE CHRIST ET LA FRANCE

Ceux qui nient la divinité du Christ doivent au moins admettre qu'il a été le plus grand bienfaiteur de l'humanité, de ceux spécialement qui pleurent et travaillent sur la terre.

Que diraient les ouvriers si on abattait les monuments érigés dans certaines villes à la mémoire de quelques-uns de leurs grands hommes ?

Or, qu'ont-ils fait pour eux, ces grands hommes, qui puisse être comparé à ce que le Christ leur a donné ?

Que les jouisseurs, les Sans-Patrie et les Sans-Dieu renient le Christ, je le comprends, car il les gêne ; mais que les pauvres, les faibles, les ouvriers le dédaignent !... C'est plus que de l'ingratitude, c'est de l'aveuglement.

Et les puissants eux-mêmes, ceux qui gouvernent, sont bien imprudents, et ils ont bien tort, dans leur propre intérêt, de détruire la foi, la confiance au Christ, dont les enseignements et les exemples les protègent contre la jalousie et la colère des masses populaires, car si le Christ a prêché la charité, l'amour du prochain, il a aussi prêché l'obéissance et la résignation.

Qu'arrivera-t-il le jour où ces masses profondes, convaincues de leur

puissance et n'ayant plus, pour les retenir, l'amour du Christ ni la crainte de Dieu, leur demanderont une reddition de comptes ?

Ils seront dévorés comme le furent les hommes de 93.

Que peuvent-ils gagner à faire disparaître le crucifix des cours de justice ?

L'image de ce Christ mourant pour les hommes en pardonnant à ses bourreaux, était une leçon pour les juges, pour les représentants de la justice, et un exemple pour les malheureux accusés et même condamnés injustement.

Elle prêchait le pardon et la résignation.

Par quoi la remplacera-t-on ?

Ce qui se passe afflige et effraie

ceux qui aiment la France, et qui croient.

Clovis a dit, un jour : « In hoc signo vinces. » Par ce signe tu vaincras, et la France a vaincu ses ennemis. Elle pourrait bien périr sans ce signe.

Non, elle ne périra pas, mais tout fait croire qu'elle se prépare des jours de malheur.

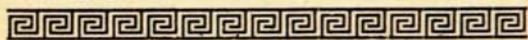
Pauvre France !

Nous l'aimons, mais nous ne suivrons pas son exemple. Nous n'abattons pas les croix que ses guerriers plantèrent sur nos rives à côté de son drapeau ; nous les conserverons, car elles nous rappellent ce que nos ancêtres ont fait de grand et de glorieux pour le Christ et la civilisation ; elles évoquent des sou-

venirs qui constituent la meilleure part de notre héritage national.

Nous ne renierons pas le crucifix que les missionnaires présentaient à nos pères pour les consoler dans leurs souffrances et leur donner la force de mourir héroïquement pour l'honneur de son nom et le triomphe de son drapeau.

Nous les garderons, ces croix et ces crucifix, pour lui en donner quand elle en voudra, car elle en aura besoin avant longtemps.



1916

LA FRANCE

Lorsque les premiers colons de Ville-Marie débarquèrent à l'endroit de la rive du Saint-Laurent dite « Place Royale, » leur première pensée fut d'y élever un autel et d'y célébrer une messe. Au cours de cette messe, le Père Vimont adressa à ces héroïques colons les paroles mémorables que l'on aime tant à redire.

« Ce que vous semez ici, messieurs,
« n'est qu'un grain de senevé, mais
« il est jeté par des mains si pieuses

« et si animées de foi et de religion
« qu'il faut sans doute que le Ciel ait
« de grands desseins, puisqu'il se sert
« de tels instruments pour son œu-
« vre ; oui, je ne doute nullement que
« ce petit grain ne fasse un jour des
« progrès merveilleux, ne se multi-
« plie et ne s'étende de toute part. »

Jamais prévisions humaines, jamais paroles prophétiques ne furent plus complètement réalisées. Oui, il a germé le petit grain de senevé, il s'est développé, il a produit un grand arbre, il s'est multiplié et il s'est étendu de toute part. Il est devenu un arbre vigoureux, plein de sève, dont les branches s'étendent sur tout le continent américain et ombrent plus de trois millions d'hommes fidèles à la foi, à la langue de leurs

pères. Et il n'a pas fini de grandir, de se développer, de se multiplier, d'étendre de toute part ses branches et ses rameaux. Ces rameaux, on les voit fleurir partout, dans toutes les parties du Canada et des États-Unis. N'est-ce pas qu'ils font honneur au tronc principal, à la sève qui les a produits et fécondés ?

Il est beau l'arbre national avec ses branches et ses rameaux couverts d'un feuillage si riche et si touffu ; et, si on n'a pu le déraciner lorsqu'il était un faible roseau, comment pourrait-on le détruire maintenant qu'il est devenu un chêne dont les racines plongent si profondément dans le sol ?

Mais, pour accomplir ses destinées, il faut qu'il conserve ses branches,

qu'il continue de leur fournir la sève dont elles ont besoin pour se couvrir de feuilles et de fruits. Cette sève, c'est la foi religieuse et nationale, c'est la langue, le patriotisme de la France.

Le fait est que le véritable tronc de l'arbre national n'est pas la province de Québec, c'est la France elle-même, cette France si admirable, cette France héroïque dont le monde entier admire, en ce moment, le courage invincible. La province de Québec n'est qu'une racine de ce tronc ou un rameau de l'arbre lui-même, transplanté sur les bords du Saint-Laurent. C'est de la France, du cœur de la France que partent toutes ces artères qui portent son sang, sa langue, sa pensée, son génie,

son culte de l'idéal dans toutes les parties du monde. La province de Québec est, en Amérique, le principal réservoir de ce sang généreux et fécond qu'elle distribue sur ce continent, qui crée et vivifie partout des groupes français et catholiques et les fait si forts, si utiles aux milieux où ils vivent.

Cela explique l'union intime de la France et de toutes les parties qui la composent, et pourquoi les battements de son cœur font battre nos cœurs, pourquoi les projections lumineuses de son cerveau éclairent nos esprits, pourquoi ses joies sont nos joies, ses triomphes nos triomphes, ses malheurs nos malheurs ; pourquoi nous devons, non seulement sympathiser avec elle, mais lui don-

ner, dans ses épreuves, toute l'aide possible, lui prouver notre affection non seulement par des paroles mais surtout par des actes. N'oublions pas que le prestige de la France est notre principale valeur nationale. Une France vaincue nous amoindrit, une France victorieuse nous rehausse, nous fait respecter.

Dédaigner la France, vouloir sa déchéance serait vouloir notre propre déchéance. On peut parfois ne pas aimer ceux qui la gouvernent, mais ils passent, et la France reste. Les gouvernants sont mortels ; la France est immortelle.



TABLE DES MATIÈRES

Tribuns et avocats	11
Le juge Johnson	26
Plessis	34
La Fontaine en 1849	38
Le prêtre, le médecin et le notaire	45
Les ouvriers	49
Le catholicisme	54
Nécessité des partis politiques .	59
L'instituteur	62
La presse	65
L'éducation de nos filles	69
Le féminisme	75
Le Christ et la France	82
La France	87

PRINTED IN BELGIUM
IMPRIMÉ EN BELGIQUE

JUVENAT SAINT-JEAN-BERCHMANS
850, RUE ST-OLIVIER,
QUÉBEC 4.

BNO



000 375 588

